



## **Charte éthique**

### **Les principes directeurs**

Dans la ligne de la déclaration universelle des droits de l'homme, l'asbl Le Tcheslé, Association au service des personnes handicapées, de leur famille et de la société, affirme la primauté de la personne : l'être humain ne peut être réduit à son handicap quel qu'il soit.

Notre association développe des services dont le but est d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches.

La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance est une préoccupation constante de tous les acteurs du services. Elles font l'objet de formation et d'évaluation régulière.

Notre association défend le droit à l'expression de tous, personne handicapée, famille, collaborateur, citoyen.

### **Les valeurs de notre association face aux parties prenantes**

#### **La personne handicapée**

La personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société, elle bénéficie des mêmes droits et assume les mêmes devoirs que tout autre citoyen. Elle a le choix de la maîtrise de son existence, elle a le droit au respect de sa dignité d'individu et du caractère unique de sa vie.

Enfant, elle a droit à l'éducation, à une vie de famille, à des loisirs. Adulte, elle doit pouvoir mener son existence selon ses aspirations et ses choix quelle que soit leur évolution au cours du temps. Elle a le droit de choisir son lieu de vie et d'en changer. La personne a accès aux informations qui la concernent et elle a la garantie de la confidentialité de celles-ci. Même dépendante, la personne handicapée doit pouvoir garder sa place dans la société au contact des personnes valides. Sa famille et ses proches doivent être associés à sa vie dans son intérêt.

La personne handicapée qui utilise nos services doit pouvoir poursuivre une existence aussi normale que possible et proche des conditions de vie habituelle de ses concitoyens. Elle doit pouvoir développer sa personnalité dans tous ses aspects et ainsi s'épanouir sur le plan social, affectif et spirituel et ce, tout au long de sa vie.

*Pour ce faire, les services et leur personnel :*

- *Doivent offrir une qualité de relation et de soins capable de satisfaire les besoins des personnes qui s'adressent à eux.*
- *Veillent à favoriser le maintien des personnes dans leur milieu de vie naturel. Si la personne choisit un service résidentiel, le service préserve, dans toute la mesure du possible, les mêmes garanties qu'un domicile privé et s'attache à réduire les inévitables contraintes d'une vie en collectivité.*
- *S'efforcent de développer le bien-être, le confort et la sécurité de la personne handicapée et de les améliorer en permanence. De même, ils s'efforcent de préserver l'autonomie de la personne handicapée, de favoriser l'expression de son libre arbitre, de respecter ses choix parfois, même au prix d'un certain risque pour elle-même.*
- *Reconnaissent à la personne handicapée le droit à la propriété de ses affaires personnelles. Toute personne handicapée, même dépendante, dispose de ses ressources et de son patrimoine conformément à ses désirs ou à ceux de sa famille ou de ses proches, sous réserve d'une protection légale.*



# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

S.A

Validé par : CQ

19/05/08

2 sur 5

- *S'engagent à protéger les intérêts de la personne handicapée et ce par tout moyen légal si nécessaire.*
- *S'engagent à ce que les soins et l'assistance à la personne en fin de vie soient prodigués dans le respect de sa dignité et de sa croyance, entourée de sa famille, de ses amis.*

Les différents acteurs doivent veiller à reconnaître et à maintenir le rôle social de la personne handicapée en facilitant les liens avec l'entourage, la famille, les proches, en multipliant les ouvertures et les échanges, en favorisant l'accessibilité aux services extérieurs et en proposant des activités stimulantes et adaptées.

## La famille et les proches

Les familles et les proches ont le droit à une vie familiale, sociale et professionnelle équilibrée. Ils ont le droit de participer à l'éducation et au développement de la personnalité et à l'épanouissement social, affectif et spirituel de la personne handicapée, et ce, tout au long de sa vie.

Ils sont reconnus dans leurs compétences et ne font l'objet d'aucun jugement sur leurs valeurs et mode de vie.

Ils ont accès à des prestations de l'association en fonction de leurs besoins et de leurs demandes dans les limites des missions des services.

*Pour cela, les services et leur personnel s'engagent :*

- *A prendre en compte le milieu familial et social de la personne handicapée et à respecter ses valeurs culturelles et spirituelles,*
- *A répondre aux préoccupations et à l'inquiétude des familles par l'information et la mise en place de réponses appropriées à leurs besoins,*
- *A aider la famille et les proches dans le choix d'un service et d'un lieu de vie dans l'intérêt de la personne handicapée,*
- *A partager l'information concernant la personne handicapée, avec l'accord de celle-ci si elle est adulte.*
- *A assurer une transparence financière en ce qui concerne la facturation de la part contributive et des frais supplémentaires,*
- *A assurer l'aide nécessaire pour acquérir ou maintenir des ressources financières ou des aides matérielles pour la prise en charge de la personne handicapée.*

Libérés d'un certain nombre de préoccupations matérielles, aidés et soutenus dans l'accomplissement de leur rôle, les familles et les proches peuvent, dès lors, proposer une qualité de présence et de relation correspondant à l'attente, à l'intérêt et aux droits de la personne handicapée.

## Les collaborateurs

**Les collaborateurs ont le droit d'exercer leur métier dans le respect de toutes les législations qui régissent le travail dans notre pays. Ils ont le droit au respect de leurs compétences et au développement de celles-ci.**

*Pour ce faire, la direction*

- *Veille à ce que la personne handicapée dispose d'un encadrement de professionnels qualifiés, formés aux problèmes du handicap, dans le respect des normes quantitatives et qualitatives édictées par l'Aviq,*



# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

S.A

Validé par : CQ

19/05/08

3 sur 5

- *Fait appel aux services de collaborateurs motivés et ouverts à la priorité d'une approche transdisciplinaire,*
- *Favorise une politique du personnel qui met en valeur les ressources et les compétences de chacun,*
- *Planifie pour ses collaborateurs une formation permanente et un perfectionnement professionnel en tant qu'outil de gestion essentiel pour atteindre les objectifs fixés,*
- *Veille à un climat social harmonieux, respectueux de toutes les parties et à des relations collectives favorisant l'amélioration continue.*

## La société

Face à la société, Le Tchelé

- Affirme son indépendance de tout parti politique, de toute religion et de toute tendance philosophique,
- S'engage à la plus grande rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public et s'engage à informer ses donateurs de la destination des fonds obtenus,
- S'engage à utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines,
- S'engage à garantir la transparence de ses comptes,
- Garantit la confidentialité des informations personnelles qui sont en sa possession,
- Incite à la mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap,
- Encourage la promotion de la solidarité entre personnes handicapées et valides.

Considérant que les services doivent être variés, différenciés, à la disposition de la personne handicapée et de sa famille, l'association offre des réponses graduées et évolutives et qu'elle adapte en permanence.

*Pour ce faire, Le Tchelé :*

- *Mène une réflexion permanente sur l'offre de services aux personnes handicapées en fonction de leurs compétences et de leurs attentes. Elle cherche les solutions qui permettent de concilier le bon fonctionnement général et la prise en compte des besoins individuels des parties prenantes,*
- *Développe une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les collaborations qu'elle instaure,*
- *Assure la qualité de ses prestations en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.*



## **Charte de Bienveillance**

1. **Adopter** en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours du résident.
2. **Donner** au résident et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale,
3. **Garantir** au résident d'être le coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision,
4. **Mettre** tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du résident
5. **S'imposer** le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur,
6. **Agir** contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale
7. **Accompagner** la personne et ses proches dans la fin de vie
8. **Rechercher** constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transport, etc.,
9. **Garantir** une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations,
10. **Évaluer** et prendre en compte la satisfaction des résidents/ et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.



Manuel Qualité

# PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

S.A

Validé par : CQ

19/05/08

5 sur 5



Ekrips

www.delcampe.net



Certifié par : EdelCert & Inspectorat Sàrl  
Av. De la Gare 8  
CH -1700 Fribourg

[www.edelcert.ch](http://www.edelcert.ch)

